

# ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

**Documents supplémentaires sur ce sujet :**

**Action requise lors de cette réunion : le Conseil de coordination du Programme est invité à :**

Voir les projets de décisions énoncés aux paragraphes ci-dessous :

18. *Élire la* Thaïlande comme Présidente, l'Allemagne comme Vice-Président et le Kenya comme Rapporteur pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et *approuver* la composition de la délégation des ONG auprès du CCP.

**Implications financières de la mise en œuvre des décisions :** nulles

## Introduction

1. Conformément au modus operandi du Conseil de coordination du Programme (paragraphe 22), le Conseil doit élire parmi ses membres, et les États élus en tant que membres à partir du 1er janvier 2022, un Président, un Vice-Président et un Rapporteur.
2. Le modus operandi prévoit que le Conseil de coordination du Programme élise l'actuel Vice-Président, à savoir la Thaïlande, au poste de président pour un mandat qui débutera le 1er janvier 2022. Lors de cette réunion du Conseil de coordination du Programme, un vice-président et un rapporteur seront également élus, pour un mandat d'un an à compter du 1er janvier 2022.
3. Ce faisant, l'attention du Conseil de coordination du Programme est attirée sur le paragraphe 22 du modus operandi qui stipule que : « *Les membres du bureau seront élus selon une répartition géographique équitable.* »
4. En vertu des dispositions du modus operandi, les États membres suivants seront éligibles en tant que membre du bureau sur la base du fait qu'ils seront membres à partir du 1er janvier 2022 :

- |                           |                                 |
|---------------------------|---------------------------------|
| 1. Biélorussie            | 12. Iran (République islamique) |
| 2. Botswana               | 13. Japon                       |
| 3. Cameroun               | 14. Kenya                       |
| 4. Canada                 | 15. Pays-Bas                    |
| 5. Chine                  | 16. Norvège                     |
| 6. Côte d'Ivoire          | 17. Fédération de Russie        |
| 7. République dominicaine | 18. Suisse                      |
| 8. El Salvador            | 19. Thaïlande                   |
| 9. Allemagne              | 20. Tunisie                     |
| 10. Guyana                | 21. Royaume-Uni                 |
| 11. Inde                  | 22. États-Unis d'Amérique       |

5. Conformément au modus operandi (paragraphe 22), une déclaration d'intérêt écrite est requise pour être élu en tant que membre du bureau. Une déclaration d'intérêt pour le poste de vice-président a été reçue de l'Allemagne le 29 novembre 2021. Une déclaration d'intérêt pour le poste de rapporteur a été reçue de le Kenya le 8 décembre 2021.
6. Conformément au paragraphe 2b de l'annexe de la Résolution 1995/2 du Conseil économique et social :

*« (b) Le processus d'identification des organisations non gouvernementales qui cherchent à participer aux activités du Conseil sera déterminé par les organisations non gouvernementales elles-mêmes. Le Conseil approuvera officiellement la nomination de ces organisations ; »*

## Résumé du processus d'élection des ONG

7. Le Centre de communication et de consultation (CCC), en collaboration avec le groupe de travail Orientation, Responsabilité et Recrutement (ORR) de la délégation des ONG, gère le processus de recrutement annuel des délégués entrants pour occuper les places laissées vacantes par les délégués sortants. Le processus de sélection est le suivant :

## 1. Détermination des postes vacants

8. En 2021, quatre délégués d'ONG sortants (Asie-Pacifique, Afrique, Amérique du Nord et Europe) ont terminé leur troisième année. Deux autres délégués sont également sortis : l'un a terminé son mandat de deux ans (Europe) et l'autre a dû quitter la délégation en cours d'année sans pouvoir nommer un remplaçant (Amérique du Nord). À la suite de ce processus, la délégation a confirmé un total de six postes vacants pour le mandat de 2022-2023.

## 2. Appel à candidatures

9. Le CCC a revu et amélioré les formulaires en ligne et les conditions à remplir pour les délégués postulants. Un appel à candidatures a été largement diffusé du 27 août au 24 septembre 2021. Le CCC a ouvert un formulaire de soumission en ligne et a donné accès à certains documents de la délégation des ONG tels que les *Attributions de la délégation des ONG du CCP* et la *Vision, la Mission, les Principes et le Code de conduite de la délégation des ONG du CCP*.
10. En raison du nombre limité de candidatures reçues lors de la période initiale, l'appel à candidatures a été prolongé dans toutes les régions jusqu'au 3 octobre.
11. Le CCC a diffusé les informations relatives au recrutement par le biais de la liste de diffusion de la société civile mondiale de la délégation des ONG, de son site web, des plateformes régionales de la société civile et de ses pages de médias sociaux tels que Facebook et Twitter. Les délégués ont également été invités à recruter parmi leurs réseaux dans leurs régions respectives. L'appel a été repris dans diverses listes de diffusion électroniques CS et dans les pages de médias sociaux d'organisations internationales et régionales, y compris celles associées aux ONG déléguées. Au total, 22 candidatures ont été reçues de la part des quatre régions (11 en Afrique, 3 en Amérique du Nord, en Europe et 3 en Asie-Pacifique).

## 3. Évaluation de l'éligibilité

12. Toutes les demandes reçues ont été évaluées par le CCC en vue de déterminer leur éligibilité. Cela impliquait de vérifier le formulaire de candidature et de s'assurer que tous les documents requis, tels que les lettres de recommandation, l'énoncé organisationnel et la lettre de motivation, ont été soumis avec le formulaire de candidature. Au cours de l'évaluation, les informations relatives au profil des demandeurs, notamment leur lieu de résidence et de travail, ont également été vérifiées afin qu'ils puissent être éligibles dans la région d'où ils proviennent. Le CCC a également examiné les documents justificatifs pour vérifier si les informations contenues répondaient aux exigences, en particulier si les déclarations provenaient des entités appropriées, par exemple, des réseaux nationaux ou des réseaux régionaux.

## 4. Noter et présélectionner les candidats

13. En raison du nombre limité de candidatures dans les autres régions, la délégation n'a procédé à une présélection que pour l'Afrique et l'Europe. La présélection a été réalisée par le groupe de travail Orientation, Responsabilité et Recrutement (ORR), qui a ensuite proposé les délégués recommandés pour l'entretien, deux pour l'Afrique et quatre pour l'Europe.

## 5. Entretiens téléphoniques

14. Pendant la période de candidature, l'ORR et le CCC ont constitué les jurys en charge des entretiens. Un tel jury se compose d'un délégué de la région pour laquelle le recrutement est effectué, d'un délégué d'une autre région et d'un représentant CS externe de la région, qui participera à tous les entretiens téléphoniques avec les candidats présélectionnés dans la région respective.
15. Les entretiens ont été programmés du 14 au 25 octobre. Les jurys ont délibéré immédiatement après les entretiens et se sont mis d'accord sur le candidat recommandé. Les intervenants CS externes étaient tenus de soumettre leurs recommandations par écrit au CCC dans le cadre de la documentation. Le 28 octobre, la délégation au complet s'est réunie pour procéder à la sélection des délégués entrants sur la base des recommandations du jury et de délibérations supplémentaires. Certaines régions ayant présenté plusieurs bons candidats, la délégation a examiné attentivement la situation pour 2022, plus de la moitié de la délégation étant remplacée, dont quatre des délégués les plus anciens qui ont chacun effectué un mandat de trois ans. Il est également question d'accueillir un nouveau membre au CCC l'année suivante, ce qui pourrait avoir une incidence sur la continuité du travail et du fonctionnement de la délégation. Ainsi, ils ont dû choisir parmi des délégués qui avaient plus d'expertise technique et d'expérience, en particulier dans l'analyse des politiques et en matière de plaidoyer dans les programmes régionaux et mondiaux. Après avoir longuement délibéré, un consensus a été atteint quant à la sélection des délégués entrants. L'équilibre général et la parité de la représentation en matière de représentation sous-régionale, de statut VIH, de sexe, d'âge et de population clé, ainsi que les aptitudes, les compétences et l'expertise qu'ils apporteront à la délégation, ont été pris en considération.
16. En conséquence, il est demandé au Conseil de coordination du Programme d'approuver les nouveaux membres de la délégation des ONG pour 2022 comme suit :

**Asie-Pacifique**

APCOM, représenté par Midnight Poonkasetwattana

**Amérique du Nord**

Campagne d'accès à la prévention, représentée par Christian Hui  
Transgender Law Center, représenté par Cecilia Chung

**Afrique**

Zambia Network of Young People Living with HIV, représenté par Mubanga Chimumbwa

**Europe**

Eurasian Harm Reduction Association, représentée par Aleksey Lakhov  
Trans United Europe - Réseau Trans BPOC, représenté par Dinah Bons

17. Les critères suivants ont été utilisés pour la sélection :
- Le candidat possède une solide expérience professionnelle dans le domaine du VIH/sida et peut démontrer sa compréhension des questions clés. Les questions clés peuvent notamment couvrir des sujets tels que les droits de l'homme, les environnements politiques et juridiques, le financement durable, la stigmatisation et la discrimination, le genre et la sexualité (y compris une approche non-binaire),

- la COVID-19 et d'autres questions de santé mondiale, les espaces de la société civile et l'engagement dirigé par la communauté, et les ODD.
- b. Le candidat fait preuve de compréhension, de sensibilité et d'expérience en travaillant avec ou en représentant les populations clés et autres groupes vulnérables de sa région.
  - c. Le candidat doit pouvoir communiquer de façon claire et faire preuve d'expérience en matière de plaider en langue anglaise, et être capable de travailler aux niveaux régional et international, y compris au sein de conseils internationaux et de délégations de la société civile. Cela inclut des compétences rédactionnelles, des exposés, des rôles d'orateur et une expérience antérieure en matière de diplomatie et de négociations, y compris le travail dans des équipes accueillant diverses cultures.
  - d. Le candidat démontre clairement sa capacité à analyser les politiques et à apporter une contribution substantielle aux documents que la délégation des ONG peut être amenée à examiner.
  - e. Le candidat démontre qu'il comprend le contexte de sa région, qu'il a des liens avec celle-ci et qu'il est capable de la représenter. Il a donc une expérience de travail dans la région, des liens avec les ONG locales et régionales, un rôle de sa propre organisation dans la région, des compétences linguistiques dans le contexte local et a accès à des ressources technologiques permettant d'atteindre et de consulter adéquatement les groupes d'intérêt régionaux.
  - f. Le candidat dispose des compétences, des outils et de la capacité organisationnelle nécessaires pour consacrer suffisamment de temps au travail de la délégation des ONG, notamment en disposant d'un soutien organisationnel solide et d'un accès aux moyens de communication, en particulier une connexion Internet stable.
  - g. Un programme VIH et des activités de sensibilisation fiables, un travail de proximité et des relations avec les populations clés de la région et la capacité à fournir un soutien au candidat désigné sont autant d'éléments que l'organisation candidate peut offrir. Cela inclut de l'expérience en matière d'engagement dans les activités de sensibilisation régionales ou mondiales auprès des États membres et des agences de l'ONU ; une communication active et des partenariats avec la population clé, ou une représentation des réseaux régionaux ou mondiaux de population clé ; une structure pour favoriser l'engagement des parties prenantes ; et la capacité de fournir un soutien administratif, programmatique et logistique à son candidat.

#### Projet de points de décision :

18. Le Conseil de coordination du Programme est invité à *élire* la Thaïlande comme Présidente, l'Allemagne comme Vice-Président et le Kenya comme Rapporteur pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et *approuve* la composition de la délégation des ONG du CCC.

[Fin du document]